

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE  
L'INNOVATION

-----  
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
-----

UNIVERSITÉ JOSEPH KI-ZERBO  
-----

PRESIDENCE

03 BP 7021 Ouagadougou 03

Tél. : (226) 25.30.70.64/65

Fax. (226) 25.30.72.42

Télex : 5270 BF



BURKINA FASO

-----  
Unité – Progrès - Justice

Ouagadougou, le 19 JUIL 2023

Communiqué n°2023- 00000044 / MESRI/SG/UJKZ/P  
relatif au recrutement des étudiants au Master professionnel en Population et Santé  
à l'Institut Supérieur des Sciences de la population (ISSP), Session 2023 -2024.

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiants et travailleurs qu'il est ouvert à l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), **un recrutement d'étudiants en première année** de Master professionnel en Population et Santé au titre de l'année académique 2023-2024.

La capacité d'accueil du Master est de trente (30) étudiants.

Le recrutement se fera sur examen des dossiers de candidature.

### 1. Conditions d'admission :

Peuvent faire acte de candidature, les ressortissants d'un pays d'Afrique subsaharienne francophone :

- a. titulaires d'au moins une licence dans une discipline relative à la population ou la santé ;
- b. ou titulaires d'un diplôme d'Etat de docteur pour les candidats des sciences de la santé (médecine/pharmacie) ;

### 2. Durée de la formation

La formation dure deux ans répartis sur quatre semestres. Les cours sont en présentiel et se déroulent le jour.

### 3. Candidature et Composition du dossier

Le dossier de candidature, à soumettre sur la plateforme CampusFaso au lien <https://www.campusfaso.bf/formations/candidature>, comprend :

1. un curriculum vitae de trois (3) pages maximum daté et signé ;
2. une copie légalisée des pièces suivantes :
  - a. un acte de naissance ou jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu ;
  - b. un diplôme /attestation de Licence (au moins) ou de doctorat d'Etat en médecine/pharmacie indiquant si possible les mentions obtenues ;
  - c. le relevé des notes de tout le parcours de la Licence (L1, L2, L3) et éventuellement de la Maîtrise/DEA/DESS pour les candidats ayant atteint ce niveau ;
  - d. le relevé des notes, la notification officielle de la mention ou le PV de soutenance pour les candidats ayant un diplôme d'Etat de docteur en médecine/pharmacie ;

- e. une attestation de travail s'il y a lieu ;
  - f. le diplôme du baccalauréat.
3. une lettre de motivation (d'une page maximum) ;
  4. deux lettres de recommandation de deux personnalités de référence (une professionnelle et une universitaire si possible) adressées directement à la commission pédagogique du programme fusionné en un seul fichier ;

#### 4. Soumission des dossiers de candidature

La soumission des dossiers de candidature se fera **obligatoirement en ligne** sur la plateforme CampusFaso avec le lien <https://www.campusfaso.bf/formations/candidature> du 1<sup>er</sup> août au 15 septembre 2023 à 23H GMT.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à quinze mille cinq cent francs (15 500F) CFA payables sur la plateforme CampusFaso via Coris Money, Moov Money ou Orange Money.

#### 5. Frais d'inscription et de formation

Les candidats retenus devront s'acquitter des frais d'inscription et de formation ainsi qu'il suit :

	Ressortissants d'un pays de l'UEMOA		Ressortissants d'un pays hors zone de l'UEMOA
	Régime étudiant	Régime particulier	Tout régime
<b>Frais d'inscription</b>	15 000 FCFA/an	50 000 FCFA/an	250 000 FCFA/an
<b>Frais de formation</b>	300 000 FCFA/an	300 000 FCFA/an	300 000 FCFA/an

#### 5. Renseignements complémentaires

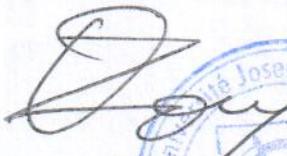
Les notifications et résultats seront publiés au plus tard le **29 septembre 2023** et les cours débiteront le **16 octobre 2023**.

Pour toute information, veuillez contacter :

La Commission pédagogique des programmes de master : Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), 03 BP 7118 Ouagadougou 03 - Burkina Faso ; Email : master@issp.bf.

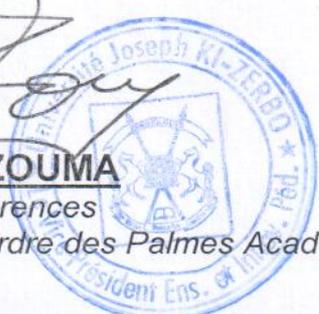
Aucun dossier incomplet ne sera examiné.

P. Le Président et par délégation,  
Le Vice-Président chargé des Enseignements  
et des Innovations Pédagogiques

  
**Dr Bernard ZOUMA**

Maître de Conférences

Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques



**Ampliation :**

- Large diffusion